



Justine Berlière, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*

Paris, École des Chartes, 2012, 407 pp., ISBN 9 782357 230255

Marco Cicchini



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chs/1581>
DOI : 10.4000/chs.1581
ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2015
Pagination : 141-143
ISBN : 978-2-600-01953-8
ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Marco Cicchini, « Justine Berlière, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 19, n°1 | 2015, mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chs/1581> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.1581>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Droz

Justine Berlière, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*

Paris, École des Chartes, 2012, 407 pp., ISBN 9 782357 230255

Marco Cicchini

RÉFÉRENCE

Justine Berlière, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, École des Chartes, 2012, 407 pp., ISBN 9 782357 230255.

- 1 Rarement l'image d'un puzzle en construction n'a été aussi adéquate pour décrire le chantier particulièrement fécond consacré actuellement à l'histoire de la police parisienne. Le constat vaut tout particulièrement pour l'Ancien Régime. Après la publication récente des papiers du lieutenant général de police Lenoir et au moment où s'achèvent de nouvelles thèses doctorales¹, Justine Berlière donne à lire les résultats de son travail sur les commissaires-enquêteurs-examineurs au Châtelet de Paris. À proprement parler, le sujet n'est pas neuf, mais les commissaires sont restés longtemps mal connus, en dépit des incitations formulées par Steve Kaplan dès 1981. Issu d'une thèse de l'École des Chartes, ce livre fournit donc une contribution importante non seulement à la connaissance de la police parisienne, mais à l'histoire des polices européennes, tant les institutions parisiennes servirent de modèle ou de repoussoir un peu partout en Europe au XVIII^e siècle.
- 2 À la suite des recherches de Vincent Milliot, le travail de Justine Berlière offre de sortir définitivement le sujet de l'ornière institutionnelle en portant l'attention non pas sur la police, mais sur les praticiens dans leur inscription territoriale : le commissaire en son

quartier. Cet angle d'approche lui permet d'explorer les réseaux familiaux et professionnels, les systèmes de relation, ainsi que les modalités de l'action de ces magistrats propriétaires de leur office, intermédiaires entre la machine juridico-administrative de l'État absolutiste et la population. Ce choix interprétatif et méthodologique s'appuie essentiellement, mais pas exclusivement, sur la masse documentaire immense des minutes des commissaires au Châtelet (la fameuse série Y des Archives nationales). Une archive formidablement riche et souvent exploitée au hasard des affaires sans que ceux qui l'ont produite, ni les logiques qui la sous-tendent aient jusqu'ici fait l'objet d'une étude monographique. Pour mener à bien son entreprise et mieux faire connaître le rôle des commissaires au sein de la police parisienne, Justine Berlière s'est focalisée sur un seul des vingt quartiers parisiens, le quartier du Louvre. Ceci la conduit à étudier les quatre commissaires en poste entre 1751 et 1791, deux étant en poste simultanément : Pierre Chénon et son fils Jean-Marie, Louis Cadot et Hubert Mutuel.

- 3 Parmi les nombreux apports de cette recherche, il faut mentionner la reconstitution des itinéraires familiaux et professionnels des commissaires au Châtelet. Si la formation juridique est la règle, les profils sociaux et les attentes à l'égard de l'office divergent. Cadot provient d'une famille de riches propriétaires terriens de l'Ouest de la France et conçoit son office, dont le prix d'achat double quasiment entre 1750 et 1780, comme un tremplin pour atteindre les rangs de la noblesse. Mutuel, qui a acquis son premier office de commissaire en 1741 pour 41 000 livres, puis un second au quartier du Louvre en 1760 pour 50 000 livres, provient d'une famille bien intégrée dans la bourgeoisie parisienne. Il se distingue, notamment, par sa belle collection d'art et d'instruments de musique. Quant aux Chénon, également Parisiens, ils semblent être mus par une véritable vocation pour le monde des offices et peu intéressés par l'anoblissement que promet la carrière dans la magistrature.
- 4 La diversité des carrières et des aspirations se retrouve dans l'activité déployée. Compétents aussi bien au civil, au criminel qu'en matière de police, les commissaires exercent leurs différentes missions avec plus ou moins de zèle, en fonction de leurs responsabilités en tant que « commissaires spécialistes », mais pas seulement : les actes qu'ils sont susceptibles de produire mensuellement, généralement plusieurs dizaines, dépendent de leur inscription dans leur quartier, de leur attachement à répondre aux sollicitations de la population, aussi bien que des spécialités policières qui leur incombent. Chénon père est attaché par exemple aux ordres du roi et à la police de la librairie, ce qui le fait voyager dans tout Paris, voire en province. S'en ressentent nécessairement sa présence dans les rues du quartier du Louvre, ses interventions quotidiennes dans les domaines de la voirie ou dans les patrouilles nocturnes ainsi que ses actes au civil. Il n'est donc pas étonnant que les commissaires soient parfois absents de leur hôtel particulier, lequel se trouve en principe dans le quartier d'exercice.
- 5 Plutôt vaste, l'hôtel du commissaire sert à la fois de domicile privé et de lieu d'accueil pour le public venant porter ses plaintes. L'espace domestique côtoie l'espace professionnel puisque s'y logent famille, personnel (clercs) et bureaux. La fonction est-elle lucrative ? Justine Berlière aborde courageusement le problème du financement de l'action policière, bien qu'il subsiste encore des zones d'ombre, notamment sur le possible « embourgeoisement » des commissaires de quartier sur la fin du siècle. Les fonctions civiles fournissent une grande partie des revenus qui se répartissent équitablement entre les 48 commissaires, puisque la moitié des émoluments sont versés

à la bourse commune de la compagnie. Ce système de redistribution, complété par un traitement annuel fixe, garantit ainsi que les tâches de police, gratuites, soient effectuées correctement, d'autant plus que les commissaires peuvent bénéficier de gratifications extraordinaires pour leur zèle. S'il y a une véritable identité de corps, que les commissaires ne manquent pas d'affirmer, il existe plusieurs types de commissaires, plusieurs manières d'habiter l'office : cette diversité ne saurait donc être réduite aux quelques traits grossis et généralisés véhiculés par les observateurs moraux de la fin du XVIII^e siècle.

- 6 La sollicitude et le zèle dont semblent notamment témoigner les commissaires Chénon, père et fils, contredisent de manière convaincante la légende noire d'une police parisienne unilatéralement intrusive et despotique que ressasse la littérature pamphlétaire aux premières heures de la Révolution, légende parfois reprise sans discernement par l'historiographie, même la plus récente. La figure du « bon commissaire » qui ressort de cette étude ne doit cependant pas occulter les aspects moins avouables de la police parisienne car il existe toute une gamme de nuances dans l'action policière qui mériterait d'être située dans une perspective plus large, au-delà de la seule magistrature. Comme le rappelle en passant Justine Berlière, les soupçons de « despotisme » qui pèsent sur l'institution ne sont pas inexistantes sous l'Ancien Régime. Pierre Chénon trouve une parade *in extremis* face à la foule émeutière à proximité de la Bastille, le 15 juillet 1789, et tout au long des décennies pré-révolutionnaires le mépris n'est que des plus vifs pour tous ceux qui, de rang inférieur, concourent à l'action policière. La garde de Paris et les auxiliaires de police (« mouchards ») sont généralement déconsidérés par les Parisiens. Au-delà de la question de l'image de la police parisienne ou de la représentativité des quatre commissaires étudiés par rapport à l'ensemble des commissaires du Châtelet (d'autres monographies de commissaires seraient-elles nécessaires ?), le livre de Justice Berlière repose sous un jour nouveau le problème de la collaboration et de l'articulation entre les divers acteurs de l'ordre urbain. Les derniers chapitres qui abordent brièvement les relations avec l'armée ou avec l'appareil de justice – notamment *via* le recours aux inspecteurs de police – sont autant d'invitations à poursuivre l'enquête, notamment sur ce que les Anglo-saxons nomment le *plural policing*, à l'échelle de la capitale. Quelles que soient les pistes qui seront empruntées, les chercheurs disposeront avec ce livre d'un outil incontournable pour étudier la police parisienne d'Ancien Régime et ses avatars, aussi bien à l'intérieur que hors du royaume de France.

NOTES

1. V. Milliot, *Un policier des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2011. Pour ne citer que les thèses de doctorat récemment soutenues, mentionnons celle de Nicolas Vidoni (Université de Provence) sur la Lieutenance générale de police et l'espace urbain (1667-1789) et celle de Rachel Couture (Université du Québec à Montréal) sur les inspecteurs parisiens de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

AUTEURS

MARCO CICCHINI

Université de Genève

Département d'histoire générale

Rue Saint-Ours 5

CH-1211 Genève 4